



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le 26 septembre à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20/09/2022, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Etaient présents tous les membres saufs : Mesdames Florence PREVOTEAU et Marie-Noëlle VARLET (qui a donné pouvoir à Madame Valérie BAUDOUIN-RIMBERT) ainsi que Messieurs Emilien SOWA (qui a donné pouvoir à Jean-Pierre PEREIRA) et Alain BONHOMME (qui a donné pouvoir à Pascal LEJEUNE).

Madame Corinne IVALDI est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 29 aout 2022.

Vote à unanimité

DELIBERATIONS :

- **BUDGET : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire explique que nous avons jusqu'au 30 septembre pour demander une subvention à la communauté urbaine du grand Reims pour le soutien à la biodiversité. Nous allons faire cette demande de subvention sur la base du devis sanitaire de l'Office Nationale des Forêts. Si nous ne faisons pas la demande cette année, nous n'aurons rien avant l'année 2023, cela n'exclut pas de trouver un expert moins cher.

Cependant, nous avons beaucoup de mal à trouver un expert pour un nouveau devis.

D'autant que les problématiques du fort et des promenades sont très différentes. En effet, dans les promenades, le danger est davantage présent.

Par ailleurs, nous avons fait un mail à l'UMM, ils souhaitent visiblement prendre en compte la problématique des arbres au Fort. De ce fait, afin de pouvoir prendre une décision, nous leur avons demandé de fournir un dossier complet. A défaut, nous ne délèguons pas la charge de ce dossier.

Vote : 1 abstention

- **BUDGET : IMMOCOOP**

Arrivé de Monsieur EDWIGE

Monsieur le Maire explique que les agents du service technique sont mis à la disposition de la société IMMOCOOP pour quelques heures de travaux durant l'année. Cette convention est arrivée à terme.

Monsieur le Maire demande de signer une nouvelle convention.

Vote : unanimité

- **BUDGET : subventions exceptionnelles**

Monsieur le Maire demande à Mesdames STEINMETZ, ROULOT-LEGER et à Messieurs RIONDET et LABROUSSE de ne pas prendre part au débat sur ce sujet.

Monsieur le Maire explique qu'après débat, le bureau propose d'affecter un tiers du bénéfice de la brocante aux associations qui se sont mobilisées pour la brocante :
800€ pour le comité des fêtes, 200€ pour le club de la joie de vivre et 100€ pour les amis de l'orgue.

Monsieur PEREIRA fait remarquer qu'il manque l'étoile des jeunes alors qu'il a lui-même pris part à la brocante pour le compte de l'étoiles jeunes.

Monsieur le Maire lui présente ses excuses et décide d'ajourner cette délibération afin de pouvoir travailler sur cette dernière avec la remarque de Monsieur PEREIRA.

- **PADD de Bourgogne**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il est temps de voter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) de Bourgogne

Monsieur le Maire remarque qu'un gros travail a été demandé dans un délai court. Pour les règlements, il faudra mieux s'organiser

Monsieur le Maire fait part de quelques modifications

Madame LUISIN demande ce que le vote de ce document implique ?

Monsieur le Maire lui explique qu'il s'agit d'une précision de la volonté politique de la commune. Le PADD n'est pas directement opposable. C'est le règlement qui sera opposable aux tiers. Le règlement doit découler du PADD.

Le PADD pose la volonté politique de la municipalité pour les prochaines années.

Monsieur PEREIRA précise que le préfet peut toujours remettre en cause.

Monsieur le Maire propose une réunion de conseil pour présenter un projet de règlement vers la fin octobre tout en sachant que nous reprenons la base de ce qui avait été écrit. C'est plus parlant pour tout le monde. Jeudi 03 novembre à 19h a confirmé

Monsieur EDWIGE demande quand le règlement sera écrit ? Si nous avons une date butoir ?

Monsieur le Maire lui répond que le bureau d'étude pourra se mettre à l'écriture du règlement dès la validation du PADD.

Vote : 2 absentions

- **PLU : vote du PADD de Fresne**

Monsieur le Maire explique qu'il en va de même pour la commune déléguée de Fresne-les-Reims.

Madame LUISIN demande des précisions sur le tracé de la déviation.

Le tracé présent sur le PADD est juste schématique, cela ne présage pas de ce qui se passera.

Bientôt le travail va continuer avec des enquêtes publiques et différents tracés, y compris le tracé qui coupe les 2 villages, pour des raisons légales, ils sont obligés de présenter ce tracé.

Dans le règlement, il n'y aura pas de zonage « déviation ».

Dans le PADD, nous marquons notre intention que la déviation ne traverse pas le village. Si nous laissons le tracé entre les 2 villages, ce serait perçu comme une volonté de notre part de l'avoir entre les 2 communes.

Vote 2 absentions

- **Commission « travaux SDF »**

Monsieur le Maire explique que lors du prochain conseil, il sera nécessaire d'arrêter un projet pour la réalisation des travaux de la salle des fêtes de la commune déléguée de Fresne-les-Reims.

Monsieur le Maire explique qu'il serait opportun de pouvoir commencer les travaux en février 2023.

Il propose de créer un groupe de travail sous la forme d'une commission communale qui devra travailler sur le dossier durant les prochains mois.

Monsieur le Maire nomme Monsieur Gilles LABROUSSE responsable de la commission. Il demande s'il y a des candidats pour siéger à cette commission.

Messieurs EDWIGE, RIONDET et Madame MUTZIG se portent volontaires pour étudier le dossier.

Monsieur le Maire précise que la commission s'éteindra dès que son objectif sera rempli.

Vote : 1 abstention

- **Commerce vente de biens communaux**

Monsieur Le Maire fait un rappel de ce qui a été vendu.

La commission commerce a décidé de repasser ce qui n'a pas été vendu.

Dorénavant, nous allons un prix ferme.

Madame SANGNIER-CORNU demande pourquoi garder le prix mini ? M le Maire explique que nous passons d'un système d'enchères à un système de vente classique à prix défini. Le premier qui se porte acquéreur repart avec son achat

Madame MOUSSA-DELIEGE explique que nous allons diffuser l'info par d'autres réseaux.

Vote : unanimité

AUTRES ORDRES DU JOUR

- **Plan vélo Grand Reims par voie douce**

Monsieur le Maire explique qu'un plan Vélo Grand Reims sur 10 ans va être voté d'ici peu.

Sur le territoire communal, cela passera par les chemins des associations foncières. Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, les 2 associations foncières de la commune n'ont pas encore été contactées.

Globalement il s'agit de la création d'une ligne Auménancourt / Bourgogne/ Fresne / Bétheny.

Ce projet peut venir conforter notre projet communal pour lequel nous avons pu échanger avec le Maire d'Auménancourt. Si avec les communes voisines (Auménancourt / St Etienne sur Suippes / Boulton sur Suippes / Pomacle et Witry) nous arrivons à porter un projet commun, nous pourrions avoir un maximum de subventions par la région. Dans le cadre de ce projet, il faudrait prendre un bureau d'étude, mais l'avantage, c'est que le département vient de faire une étude environnementale. Nous allons donc pouvoir partir de cette base et gagner du temps ainsi que de l'argent.

Les dossiers vont nous prendre du temps, mais il faut les inscrire dans ces dossiers dans les projets territoriaux. Le but est d'avoir le plus de subventions.

Monsieur le Maire pense qu'il faut prendre appui sur les communes un peu plus en avance que nous sur les différentes demandes de subventions, Pomacle par exemple.

Monsieur le Maire évoque également l'arrêté Transport Matières Dangereuses, arrêté commun à différentes communes, les communes de Boulton sur Suippe et Saint-Etienne ont pris l'arrêté. Auménancourt va présenter l'arrêté ce soir. Nous signerons l'arrêté cette semaine pour Bourgogne-Fresne.

Il faut continuer à mutualiser les moyens. Il faut créer une cohésion entre les territoires de nos communes. Le but est de créer une piste cyclable avec de la signalisation.

Monsieur LEJEUNE demande si ce plan concerne plutôt des infrastructures ou s'il y aura un volet pour les particuliers pour l'achat des vélos ?

Monsieur le Maire répond que oui le volet de l'achat des vélos pour les particuliers sera maintenu à priori.

- **Point sur les dépenses d'investissement**

Assainissement :

Monsieur le Maire explique que les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif sont finis. Le bureau de contrôle Amodiag passera le 30 septembre pour effectuer les opérations de contrôle.

Pour la mairie il y a eu une expertise contradictoire. L'expert était moins alarmant qu'Amodiag. Ce nouvel expert confirme qu'il y a assez de pente. Le seul souci c'est un tuyau qui arrive à angle droit sur la canalisation principale alors qu'il ne doit pas dépasser 45 degrés. Soit nous faisons tout démonter au

risque que cela se transforme en conflit juridique pouvant durer des années soit nous discutons d'un éventuel compromis. Nous avons trouvé un compromis pour créer un regard pour nettoyer en cas de souci.

Pour le problème de la fosse septique dont nous n'avons pas les papiers, l'entreprise va nous fournir le document.

Madame STEINMETZ rappelle qu'à ce jour les WC de la poste sont toujours inutilisables. Un devis est signé pour un nouveau WC ainsi qu'un nouveau lavabo. Cela arrivera d'ici la fin d'année.

Voirie

Au sujet de la sécurisation voirie, il risque d'y avoir d'une légère modification. Pour le moment le chantier de Gorez est bloqué car la SADE n'a pas fini les tranchés.

Monsieur EDWIGE fait remarquer que des panneaux sont par terre. Mais nous n'avons pas assez de preuve pour savoir qui a fait quoi.

Monsieur RIONDET demande pourquoi il n'y a pas de panneau bleu à l'entrée de la mairie et coté de Loivre ? Monsieur EDWIGE lui répond qu'en fonction de la largeur de la voie, il n'y a pas d'obligation de le faire.

Des catadiodes devraient être mise en place à la sortie coté Loivre, avec de la peinture, cela devrait aller mieux.

Des devis ont été demandés, mais ils n'arrivent pas. Nous allons revoir le maître d'œuvre pour faire avancer le dossier.

Monsieur RIONDET demande ce qu'il en est des places de stationnements à côté du groupe scolaire ? Nous devons refaire le point avec la responsable du dossier. Malheureusement cette dernière est mutée à la direction de la voirie dans le grand Reims et pour le moment son poste est vacant.

Madame BEAUDOUIN fait remarquer que dans la rue de la vallée un poteau a été posé sur le seul endroit où on pouvait se garer. Monsieur EDWIGE l'informe que c'est normal, c'est le but, car globalement, on ne se gare pas sur un trottoir.

Autres investissements :

Monsieur le Maire reprend sa présentation en listant les dépenses d'investissements pour les services techniques et plus généralement, les espaces verts.

Il est fait remarquer, qu'il faut penser à équilibrer les dépenses entre les deux communes. A titre d'exemple tout le nécessaire a été acheté pour les déjections canines pour Bourgogne mais rien n'a été acheté pour Fresne.

Dépenses de fonctionnement :

Enfin, Monsieur le Maire fait un point général sur les dépenses de la commune, il explique qu'il risque d'y avoir une décision modificative pour ce qui concerne la masse salariale.

Monsieur le Maire évoque également les besoins de réduire la consommation d'énergie de la commune. Il demande aux représentants des différentes associations de faire attention au chauffage, notamment ne pas les laisser en marche lorsque les activités sont terminées.

Pour Noël, un tour de table est fait, l'unanimité est d'accord pour ne pas mettre d'éclairage de Noël. Cependant, il est tout à fait possible de faire des décorations de jour.

Il est également question de couper les éclairages des 2 églises. Pour celle de Fresne, c'est déjà fait. En revanche, il faut se pencher sur l'éclairage de celle de Bourgogne, car son éclairage est en partie sur l'EHPAD et l'autre sur l'éclairage public.

De plus, l'éclairage consomme énormément, il est peut-être temps de revoir l'installation.

Monsieur le Maire explique également que nous avons reçu un courrier du Grand Reims concernant les zones d'activités et leur éclairage. Madame MUTZIG évoque l'inquiétude des transporteurs concernant les coupures d'éclairage public. Leur inquiétude concerne notamment les cambriolages. Monsieur le

Maire répond que certaines communes comme Pomacle ont déjà coupé l'éclairage public et que les cambriolages n'ont pas augmenté.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour savoir qui est favorable à une coupure de l'éclairage public entre 22h et 05h du matin. L'unanimité est d'accord. Mais il sera demandé de ne pas couper l'éclairage le long de la RD30.

Madame LUISIN demande s'il n'y a pas plus de risque d'avoir davantage d'accident sur les voies secondaires.

Si les véhicules respectent les règles, cela ne devrait pas se passer.

Monsieur RIONDET pose la question des véhicules garés en dehors des places de stationnement. Elles peuvent se garer tant qu'elles ne gênent pas. Nous allons demander à la gendarmerie de passer plus souvent.

Madame DELIEGE demande s'il y a possibilité de faire un procès-verbal de constat d'infraction ?

Sans agent assermenté, le Maire lui explique que cela prend du temps en réalisant un PV d'infraction. Il faut s'assurer de la procédure.

- **Point voirie**

L'aménagement va continuer avec la création de passage piéton entre la mairie est la sortie du village direction Fresne. Il y aura une zone de stationnement vers la boulangerie, cela sera des arrêts minutes.

Cette zone est très compliquée car il y a beaucoup de portes cochères. Nous ne pourrions pas être sur le même système de stationnement avec des ilots. Nous n'avons pas beaucoup la main, le département impose beaucoup de choses.

Vers le rétrécissement, le trottoir va être élargi, nous ne pourrions pas avoir la largeur légale, mais il y aura au moins un trottoir.

L'arrivée de la rue du colombier va être refaite pour forcer l'arrêt des automobilistes. Le but est de sécuriser la rue de la libération et l'entrée en venant de Fresne.

Ces plans vont être présentés en commission. Cette sortie est très dangereuse, beaucoup ne respectent pas les règles de priorité.

Il faut comprendre que si certains éléments sont matérialisés, en cas d'accident sur les zones non marqués, c'est de notre responsabilité. Nous allons travailler sur des gouttes d'eau sur tous les carrefours.

Les camions de betteraves passent très vite, nous avons téléphoné à Cristal Union pour faire ralentir tout le monde. La campagne a commencé plus tôt dans l'optique d'une pénurie de gaz en janvier.

Monsieur LEJEUNE demande si le circuit de circulation des camions bourgogne « a charge » et Auménancourt « a vide » se réalise ?

Monsieur LEJEUNE souhaite que cette idée soit relancée. La circulation serait plus fluide.

Eaux pluviales et eaux incendie : sur l'EHPAD, il existe un problème de manque d'eau et défense incendie. La responsabilité nous appartient mais c'est le grand Reims qui paie. Lundi dernier, le maire a eu RDV avec Madame VAUTRIN, elle va faire venir le directeur de l'eau.

Monsieur LEJEUNE pense que près du cimetière ça pourrait éviter d'abattre les arbres.

Eaux pluviales : nous avons souvent des inondations en bas de bourgogne. Il faudra peut-être réfléchir à un bassin de récupération des eaux de pluie.

Monsieur RIONDET demande si ce bassin ne pourrait-il pas servir de réserve incendie.

Le grand Reims avait fait une étude pour Bourgogne il y en aurait pour plus d'un million d'euros pour installer quelques choses d'optimum. Ce ne sera pas possible. Il faudra donc trouver des solutions plus efficaces.

- **Illuminations de Noël**

Monsieur le Maire reprend la question des décorations de Noël, il existe qu'il est possible d'investir l'économie faite dans les décorations lumineuses dans l'achat de décorations de jour.

Il charge la commission espaces verts d'organiser cela et d'être force de proposition, il faut solliciter les habitants pour des décorations

Monsieur RIONDET demande si avec les économies faites, il est possible de changer l'éclairage de l'église. L'idée est bonne mais il faut y réfléchir davantage.

Madame BEAUDOUIN-RIMBERT explique que c'est compliqué car il nous faut beaucoup plus de bénévoles pour créer des décorations.

- **Date des vœux 2023**

Monsieur le Maire explique qu'il faut se décider sur la date des prochains vœux, le bureau a arrêté son choix entre deux dates soit le vendredi 06 janvier ou lundi 09 janvier.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour savoir quelle date va le mieux à l'ensemble du conseil.

La date des vœux 2023 sera le lundi 09 janvier 19h30 au gymnase.

Lors du prochain conseil nous discuterons de la date du repas des aînés.

QUESTIONS DIVERSES

Le développement de la plaque industrielle de Pomacle Bazancourt : à ce jour, c'est une infrastructure exclusivement développée par Cristal Union. Ce sont les seuls à avoir les bassins de décantation nécessaire à toutes les industries. Globalement, c'est Cristal Union qui décide de qui peut s'implanter en revanche le Grand Reims est sollicité pour les infrastructures. Il a notamment payé la fibre.

Avec les nouvelles lois ZAN, le Grand Reims souhaite pouvoir développer mais il semble que Cristal Union ne le voit pas d'un bon œil.

Les industriels ont menacé de partir si la plaque n'est pas gérée par une instance neutre. Le Grand Reims va donc créer une ZAC. Si la plaque ne se développe pas, il va y avoir une régression. En cas de régression, la déviation ne se fera pas.

Monsieur LEJEUNE demande ce que va devenir la zone des Sohettes ? C'est la CCI qui vend les terrains sur le « Reims Bio Economie Park ».

Monsieur PEREIRA : globalement tout le développement se fera dans le Nord Rémois. M le Maire confirme puisque les vignes empêchent le développement de l'autre côté.

Monsieur RIONDET explique que ses enfants seraient intéressés par le conseil des jeunes avec leurs amis, il faudrait peut-être relancer cette idée. Cela sera mis dans la prochaine gazette.

Le Maire rappelle le concert à l'orgue et le concert de Barcella mercredi 05 octobre.

Monsieur RIONDET explique que pour le chauffage de l'église : l'appel aux dons a déjà obtenu plus de 5000 euros.

Fin de séance : 21h46